



VOUS ÊTES SOURD OU MALENTENDANT ?

France Travail vous propose
deux dispositifs à votre attention

- un accueil avec un traducteur en langue des signes française pour les personnes sourdes,
- un équipement avec des boucles magnétiques portatives afin d'améliorer l'audition pour les personnes malentendantes.



Signalez-vous auprès des agents d'accueil
aux heures d'ouverture sans rendez-vous*
afin de bénéficier du dispositif qui vous conviendra !

**De 8h30 à 12h30, tous les jours du lundi au vendredi*